



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 4 Juillet 2024**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le quatre Juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 25/06/2024 affichée le 26/06/2024), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY et Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER Adjoints, Mesdames Agnès BOUDOT, Conseillère Municipale déléguée, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN, Charlotte GÖTTMANN, Marie-Laure MULOT, Anne VIGUIER et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Clément CLAUDEL, Patrick DORGET, Mickael ROBERT, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN (pouvoir à M. CHAPON), Audrey HUSSON (pouvoir à Mme GILLE), Martine OHNIMUS (pouvoir à Mme GIRARDIN), et Messieurs Michel AUBERT (pouvoir à Mme VIGUIER), Gérard HUMBLLOT (pouvoir à Mme HINGRAY), Max RICHARD (pouvoir à M. ROBERT), Jean-Pascal VALDENNAIRE (pouvoir à M. BARBAUX).

Était absent : Monsieur Slim HARDIAL.

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 22

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 21

Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (30 mai 2024) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ Admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant – Délégation à Monsieur le Maire.
- 2°/ Restauration scolaire – fixation des tarifs pour l'année scolaire 2024/2025.
- 3°/ Fixation des tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024/2025.
- 4°/ Autorisation de signature d'une convention de servitude d'implantation d'un candélabre d'éclairage public.
- 5°/ Tableau du personnel communal – Créations et suppressions de postes.
- 6°/ Informations et questions diverses.

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Institutions et vie politique – Délégations de signature – Délégation à l'exécutif pour l'admission en non-valeur des créances de faible montant.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

DECIDE d'accorder délégation au Maire pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant à concurrence du seuil légal maximal de 100 €, pour toutes les catégories de créances.

Délibération N° 2 – Finances – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – Restauration scolaire : fixation des tarifs pour l'année scolaire 2024/2025.

Rapporteur : Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint délégué aux Affaires Scolaires.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

ADOPTE les nouveaux tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2024/2025, et décide de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Restauration Scolaire	Tarif Normal		Tarif Préférentiel		Année scolaire
	Extérieur	Chantrainois	Extérieurs QF < 700	Chantrainois QF < 700 (+ personnel communal)	
Repas programmé	7.40	5.10	5.90	4.10	2023/2024
Repas non programmé	11.10	7.65	8.85	6.15	
Repas programmé	8.60	6.00	6.90	4.80	2024/2025
Repas non programmé	12.04	8.40	9.66	6.72	

Délibération N° 3 – Finances – Décisions budgétaires – Tarifs des services publics – Fixation des tarifs des services périscolaires pour l’année scolaire 2024/2025.

Rapporteur : Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint délégué aux affaires scolaires.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

ADOPTE les propositions de tarifs formulées par la commission scolaire à savoir :

	Extérieurs	Chantrainois	Tarif préférentiel extérieurs QF<700	Tarif préférentiel chantrainois QF<700
Accueil du matin 7h30-8h30	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
Accueil exceptionnel du matin non justifié 7h30-8h30	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €
Accueil du midi justifié par un P.A.I.* 12h00-14h00	4,00 €	3,00 €	3,00 €	2,00 €
Accueil exceptionnel du midi 13h30-14h00	1,00 €	0,75 €	0,75 €	0,50 €
Accueil périscolaire soir 16h30-17h30	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
Accueil périscolaire soir 17h30-18h30	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €
Accueil exceptionnel du soir non justifié 16h30-17h30	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €
Accueil exceptionnel du soir non justifié 17h30-18h30	3,00 €	2,50 €	2,50 €	2,00 €

DÉCIDE de les appliquer à compter du 1^{er} septembre 2024.

Délibération N° 4 – Divers domaines de compétences – Voirie – Autorisation de signature d’une convention de servitude d’implantation d’un candélabre d’éclairage public.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de servitude d’implantation d’un candélabre d’éclairage public avec les copropriétaires d’un terrain, *Madame MEZYAOUI Emilie Ibtissam, Madame PETITJEAN Amélie et Monsieur VAUTRIN Steven*, et ce, afin d’assurer la sécurité dans la rue Gai Soleil.

Délibération N° 5 – Fonction publique – Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T. – Personnel contractuel – Créations et transformations d'emplois – Créations et suppressions de postes.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 21 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs du personnel communal en procédant à la **création**, à compter du **1^{er} septembre 2024** :

- de **quatre postes d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet**,
 - * *Animation périscolaire matin, midi et soir et ALSH : contrat de 22h00 (recrutement CDD pour un emploi à temps non complet) - 2 postes ;*
 - * *Animation périscolaire matin, midi et soir et ALSH : contrat de 30h00 (recrutement CDD pour un emploi à temps non complet) - 1 poste ;*
 - * *Animation périscolaire midi, et ménage (soir et vacances) : contrat de 23h00 (recrutement CDD pour un emploi à temps non complet) - 1 poste.*
- d'**un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet**,
 - * *ménage et surveillance du temps de midi : contrat de 27h30 (recrutement CDD pour un emploi à temps non complet) - 1 poste ;*
- d'**un poste d'animateur à temps complet**,
 - * *Animation périscolaire et ALSH : contrat de 35h00 (recrutement CDD pour un emploi à temps complet) - 1 poste.*
- et d'**un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe**,
 - * *Animation périscolaire midi, soir : contrat de 12h00 (CDD sur emploi permanent lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % d'un temps complet pour les communes dont le seuil démographique est supérieur ou égal à 1000 habitants ou groupements de communes regroupant au moins 15000 habitants).*

et à la **suppression**, toujours à compter du **1^{er} septembre 2024** :

- de **trois emplois non permanents** dans le grade d'adjoint d'animation à temps non complet,
 - 1 CDD de 10 heures
 - 1 CDD de 12heures
 - 1 CDD de 27 heures.
- d'**un emploi permanent** dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet.
 - * *Animation périscolaire matin, midi, soir ménage : contrat de 17h30 (CDD sur emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté).*

Puis sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Monsieur le Maire donne les informations suivantes au conseil municipal :

- **Signature d'un marché de travaux de pose de bordures au Vallon Saint Antoine avec l'entreprise COLAS pour un montant de 8 401.20 € TTC.**

- **Signature du marché pour la réfection des sols de deux classes de l'école maternelle avec l'entreprise SARL ROBEY Père et fils pour un montant de 6 085.20 € TTC.**
- **Signature du marché pour la confection et la livraison de repas en liaison froide dans le cadre des Accueils de Loisir sans Hébergement avec la société API.**
- **Le feu récompense est en service depuis le 1^{er} Juillet 2024 ; des réglages sont encore en cours.**
- **FREE a un projet d'installation de deux antennes sur le territoire de Chantraine ; celle prévue initialement sur le site de la Maison Grandemange, est jugée trop proche de l'école. L'opérateur recherche un immeuble pour l'installer. L'autre est en projet au lieu-dit « Bois le Duc », à côté du terrain de tennis. La commune a proposé à FREE d'étudier la possibilité d'utiliser les mêmes infrastructures que EDF (antenne située sur le Parc à Ballons dans la forêt de la Louvroie).**
- **Les travaux de réfection de la toiture de l'école maternelle débuteront le 8 juillet 2024.**
- **Les divers travaux de voirie par l'entreprise COLAS sont en cours.**
- **L'entreprise TRB démarrera le chantier d'enrochement le long de l'étang le 8 juillet 2024 pour une durée d'environ 2 semaines.**
- **Le planning de tenue des bureaux de vote a été distribué aux membres du conseil municipal.**
- **L'agence postale communale sera fermée du 13 au 30 août 2024.**

Madame GILLE fait un compte rendu de la réunion concernant le **Conservatoire Gautier**.

Monsieur BOXBERGER informe que l'**organisation des Champs-Golots** du 21 juin s'est très bien déroulée malgré la météo capricieuse et que la **séance à l'opéra** a été annulée à la dernière minute suite à l'absence de la cantatrice victime d'une extinction de voix.

Madame VIGUIER donne au conseil municipal les chiffres de fréquentation de la bibliothèque. Nouvelles inscriptions sur Chantraine : 46 adultes et 33 enfants

Madame GÖTTMANN informe que **trois repas de quartier** se sont déroulés récemment, dans le cadre de la « *Fête des Voisins* », et que le retour sur ces événements conviviaux est très positif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.


Le Maire,

Marc BARBAUX



Le Secrétaire de séance,

Brigitte GILLE



Présent Procès-verbal affiché le 13 SEP. 2024